

Communiqué aux médias de l'interprofession sucre du 17 juillet 2024

Le prix indicatif de 61 francs reste inchangé

Après la publication des prix payés pour 2023 et du prix indicatif de 2025, les détails de l'accord sectoriel 2025 sont désormais connus. La culture de sucre IP-Suisse reste encouragée. La demande de sucre bio demeure stable.

Malgré la persistance des troubles politiques à l'échelle internationale, les prix de l'énergie, de la logistique et des matières premières se sont quelque peu stabilisés. L'Union européenne soutient l'Ukraine à plusieurs niveaux, par exemple par des importations de produits agricoles. Cela exerce une certaine pression sur les prix. Afin d'éviter qu'ils ne s'effondrent, elle a limité le volume d'importation de sucre ukrainien. Après un pic de 700 \$ à fin 2023, le prix du sucre est fortement retombé en janvier 2024 et en juillet, il s'est établi à 550 \$. Les stocks étant faibles pour le moment, on espère qu'il ne descendra pas plus bas. Cela dépendra aussi de la récolte 2024.

Décompte final de la récolte 2023 – le prix indicatif est dépassé

La forte hausse des prix du sucre au cours de l'année dernière permet d'augmenter les paiements pour 2023. En accordant un supplément de 1.50 franc la tonne de betteraves, le montant dépasse le prix indicatif prévu et atteint 59.50 francs la tonne. Le développement des surfaces mises en culture a également contribué à cette décision, car le système progressif introduit il y a deux ans permet une hausse de prix en fonction de l'accroissement des surfaces. Après un gain de 500 hectares l'année dernière, 300 hectares supplémentaires ont été acquis cette année.

Accord sectoriel 2025 – les prix indicatifs demeurent stables

Malgré la baisse actuelle des prix du sucre, les représentant de l'interprofession se sont mis d'accord pour maintenir le prix indicatif à 61 francs la tonne de betteraves pour l'année 2025, comme en 2024. Il s'agit de signaler que l'on souhaite préserver l'attractivité de cette culture. Des conditions économiques intéressantes permettent de fidéliser les planteurs et d'en convaincre de nouveaux.

IP-SUISSE gagne de nouveaux clients

L'offre dépasse la demande. Cependant, au cours des derniers mois, de nouveaux clients ont été acquis pour le sucre IP-SUISSE. En collaboration avec IP-SUISSE, la filière a trouvé des solutions pour réduire les stocks importants et, simultanément, stabiliser la surface pour couvrir les ventes. La prime IPS demeure inchangée à 60 francs la tonne. Pour la culture 2025, un minimum de 30 francs la tonne est garanti. La quantité de sucre produit est prise en compte dans la même proportion dans le bilan quantitatif. Tous les producteurs IPS existant actuellement peuvent s'annoncer pour la culture 2025. De nouveaux planteurs intéressés par le label IP-SUISSE sont mis sur liste d'attente.

Betteraves bio-suisse et de reconversion

La demande de sucre bio demeure stable. La technique de plantation des betteraves s'est largement répandue auprès des cultivateurs. La contribution financière à concurrence de 200 CHF sera donc supprimée dès la campagne 2025. Cela s'applique aussi pour la prime de reconversion de CHF 40 la tonne, elle sera supprimée dès la campagne 2025. La prime de CHF 30 du label bio-suisse pour encourager la culture bio est maintenue en tous cas jusqu'en 2026.

Informations complémentaires

Martin Flury, président de la Fédération suisse des betteraviers
Guido Stäger, CEO Sucre Suisse SA

Tél. 079 720 89 51
Tél. 032 391 62 37